



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4522</b>	<b>De M. Tematai Le Gayic</b> ( Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Polynésie Française )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> >outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >Augmentation des effectifs de la police nationale en Polynésie française	<b>Analyse</b> > Augmentation des effectifs de la police nationale en Polynésie française.
Question publiée au JO le : <b>03/01/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Date de signalement : <b>14/03/2023</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Tematai Le Gayic appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'augmentation des effectifs de la police nationale, notamment ceux de la police aux frontières et de la police judiciaire, en Polynésie française. En effet, les agents de la police aux frontières dénoncent le manque de moyens humains face une fréquentation touristique en hausse constante. Afin de pallier ce manque de moyens et favoriser l'emploi local, il est nécessaire de prioriser le retour en Polynésie des agents de la police nationale originaires de Polynésie dont le centre des intérêts matériels et moraux est localisé en Polynésie. Aussi, les effectifs de la police nationale peuvent être augmentés par la mise en place de concours de recrutement dans le corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF). Cet outil plébiscité est idéal puisqu'il permet le recrutement d'agents qui sont originaires de Polynésie, qui y résident et qui ont vocation à y servir. De nombreuses solutions existent et peuvent être discutées et faire l'objet d'un accord. En conséquence, il lui demande de lui indiquer si l'augmentation des effectifs de la police nationale en Polynésie est l'un des objectifs de son programme, les voies prévues pour y parvenir et les étapes de cette augmentation.